

REFERENTIEL DES ACTIVITES ET DES COMPETENCES - CQP2	Compétences / Critères - Niv 2	
---	--------------------------------	--

F1 TECHNIQUES DE TRAVAIL SUR CORDES

F1-A1	Installer et contrôler des systèmes d'accès, de progression et de maintien sur cordes intégrant l'ergonomie du poste de travail.	Niv 2		
CLEF	C1	Contrôler les nœuds d'usages La qualité des nœuds réalisés in situ est contrôlée	Niv 2 Crit1	
	C2	Réaliser les nœuds à fonction spécifiques Les nœuds référencés permettant d'optimiser un équipement ou de procéder à la manutention d'une charge en hauteur sont réalisés Les nœuds permettant la substitution d'un appareil sont réalisés	Niv 2 Crit2 Crit3	
CLEF	C3	Réaliser des ancrages fixes suivant les mode opératoires définis Les supports structurels des points d'ancrage fixes sont identifiés et analysés Les fixations par chevillage à sceller, à expansion ou à verrouillage des points et/ou des dispositifs d'ancrage sont réalisés et contrôlés Les écarts entre la qualité attendue des systèmes d'ancrage et les préconisations de pose des fixations par chevillage sont détectés, l'information est remontée	Niv 2 Crit4 Crit5 Crit6	
	CLEF	C4	Mettre en place des amarrages L'état de conservation des supports d'amarrage et des systèmes d'ancrage définis ou disponibles sont évalués Pour les systèmes d'ancrages dont la résistance de 10kN est estimée mais non contrôlable, le principe de redondance est appliqué. Des cordes et/ou ceinture de connexion autour des structures existantes définies sont réalisées et contrôlées Les cordes connectées aux points d'ancrages définis sont réalisées et contrôlées Le type, la capacité et le positionnement de chaque connecteur de l'équipement en place sont contrôlés Les conséquences d'une défaillance d'un élément du système d'ancrage et de ses fixations sont prises en compte dans la réalisation de l'amarrage.	Niv 2 Crit7 Crit8 Crit9 Crit10 Crit11 Crit12
		CLEF	C5	Installer des cordes et/ou systèmes de protection individuelle contre les chutes de hauteur, depuis les points d'ancrage définis permettant Les lignes de vie provisoires et/ou mains-courantes de cordes sont installées suivant les règles de l'art de la branche professionnelle. Les cordes et/ou les systèmes antichute sont installés et contrôlés pour accéder au poste de travail

F1-A2	Progresser en hauteur dans des situations complexes à l'aide de cordes et/ou d'EPI contre les chutes de hauteur	Niv 2		
CLEF	C6	Se déplacer en utilisant les techniques de progression en suspension dans toutes les directions. Les appareils appropriés à la progression en suspension sont choisis et mis en œuvre La force choc résiduelle et le tirant d'air sont évalués en continue, les mesures correctives sont prises par anticipation pour corriger les conséquences induites. Les techniques référencées pour la progression en hauteur avec passages d'obstacles (déviation, fractionnement, protections de cordes, changements de cordes) sont maîtrisées en toutes circonstances	Niv 2 Crit15 Crit16 Crit17	
	CLEF	C7	Progresser en appui sur une structure existante à l'aide des techniques d'escalade La trajectoire de progression et le choix des points d'assurage sont pertinents L'accessibilité et/ou l'évacuation du technicien sont prises en compte dans toutes les phases de la progression	Niv 2 Crit18 Crit19

F1-A3	Utiliser et contrôler les appareils (EPI et accessoires) appropriés à la réalisation d'une tâche de travail.	Niv 2		
CLEF	C8	Mettre en oeuvre les appareils (EPI et accessoires) d'usages dans la réalisation de la méthode de travail définie. Le positionnement au poste de travail est effectué à l'aide d'appareils appropriés Les appareils choisis sont adaptés à la tâche à réaliser.	Niv 2 Crit20 Crit21	
	CLEF	C9	Mettre en oeuvre les appareils EPI, matériels de levage et accessoires appropriés pour manutentionner des charges en lien avec la tâche Les efforts sur les structures, les points d'ancrages et les dispositifs de levage choisis sont évalués. L'ensemble des appareils appropriés au déplacement d'une charge manutentionnable sont choisis. Les divers amarrages, outils et dispositifs nécessaires au déplacement d'une charge <i>manutentionnable</i> sont installés. Le dispositif de levage choisi est compatible en continu avec les efforts transmis. La superposition des postes de travail est gérée Les moyens ou méthodes d'acheminement choisis sont adaptés	Niv 2 Crit22 Crit23 Crit24 Crit25 Crit26 Crit27
CLEF		C10	Contrôler ses EPI de progression et de protection contre les chutes de hauteur. La conformité des EPI et leurs destinations sont vérifiées. Les appareils defectueux sont identifiés, le diagnostic est argumenté et les mesures correctives suggérées. La procédure de suivi EPI de l'entreprise est respectée et appliquée au sein de l'équipe.	Niv 2 Crit28 Crit29 Crit30

F1-A4	Contribuer à faire respecter les principes d'ergonomie propres au chantier et à la tâche à réaliser	Niv 2		
CLEF	C11	Installer ergonomiquement les systèmes d'accès, de progression et les différents postes de travail L'équipement nécessaire à la réalisation d'une tâche de travail de façon ergonomique est imaginé et mis en oeuvre en s'adaptant in situ à la réalité de la situation La stratégie d'équipement respecte l'ergonomie des déplacements et celle du poste de travail. Les différents moyens d'accès et de progression sur cordes limitant les efforts ou postures pénibles sont installés	Niv 2 Crit31 Crit32 Crit33	
	CLEF	C12	Aménager son poste de travail pour la réalisation d'une tâche de façon ergonomique Les manutentions des charges sont anticipées et les postes de travail sont aménagés en prenant en compte les contraintes d'ergonomie induites. Les postures et la gestuelle de travail sont adaptées aux travaux confiés.	Niv 2 Crit34 Crit35

REFERENTIEL DES ACTIVITES ET DES COMPETENCES - CQP2	Compétences / Critères - Niv 2	
---	--------------------------------	--

F2 ORGANISATION DES INTERVENTIONS SUR CORDES

F2-A1	Veiller à l'application des mesures de prévention des risques sur le chantier		Niv 2
CLEF	C13	Prendre en compte les mesures de prévention des risques aux postes de travail	Niv 2
		L'ensemble des documents spécifiques à la prévention des risques liés à l'environnement du chantier est pris en compte.	Crit36
		Les risques importés, exportés et propres aux accès et aux déplacements en hauteur sont identifiés.	Crit37
		Les risques importés, exportés et propres à la réalisation de la tâche en hauteur sont identifiés.	Crit38
CLEF	C14	Intégrer les moyens et les mesures prescrites pour réaliser les opérations de travail, détecter les éventuels écarts avec la réalité et les sig	Niv 2
		Les règles de travail spécifiques de son entreprise sont respectées.	Crit39
		Les écarts entre les mesures prescrites pour l'opération et la réalité au poste de travail sont identifiés.	Crit40
		Les spécificités connues du site où a lieu l'intervention sont intégrées.	Crit41
		Les mesures décrites dans le plan de prévention et les bonnes pratiques définies par la profession sont mises en application.	Crit42
CLEF	C15	Contrôler en continu la pertinence des mesures de prévention au poste de travail	Niv 2
		Les principales sources de dégradation rapides liées à l'environnement de travail dans les travaux en hauteur (corrosion, frottements anormaux, contamination, pollution, etc.) sont prises en compte.	Crit43
		La pertinence des mesures et des moyens de prévention des risques liés à la tâche à réaliser est contrôlée en permanence.	Crit44
		En cas d'anomalie, des actions correctives immédiates ou différées sont engagées et la hiérarchie est informée.	Crit45
		L'analyse de la pertinence des actions correctives induites par la situation dégradée alimente le processus d'amélioration continue de l'entreprise.	Crit46

F2-A2	Interagir avec les acteurs opérationnels du chantier		Niv 2
CLEF	C16	Communiquer dans la perspective des travaux à réaliser	Niv 2
		Les informations nécessaires à l'exécution en sécurité des différentes tâches à réaliser sont transmises au sein de l'équipe.	Crit47
		La hiérarchie est informée à bon escient en juste à temps.	Crit48
		Les informations nécessaires au bon déroulement de la tâche sont recherchées auprès de la hiérarchie.	Crit49
		Les informations liées à l'exécution de la tâche sont transmises si nécessaire aux co-acteurs du chantier.	Crit50

F3 PARTICIPATION AUX SITUATIONS et/ou Interventions D'URGENCE

F3-A1	Anticiper l'évacuation d'un poste de travail		Niv 2
CLEF	C17	Aménager son poste de travail pour permettre son évacuation rapide.	Niv 2
		Les personnels les moins expérimentés sont conseillés en vue de l'opération d'évacuation.	Crit51
		Les préconisations inhérentes au processus d'évacuation d'urgence décrites dans le Plan de Prévention sont prises en compte.	Crit52
		Les dispositifs et/ou les moyens nécessaires à une évacuation du poste de travail sont installés, préparés et vérifiés.	Crit53
		Les améliorations ou compléments au plan d'évacuation d'urgence sont proposés à la hiérarchie.	Crit54

F3-A2	Appliquer une méthode de secours complexe		Niv 2
CLEF	C18	Anticiper les conditions d'aménagement du poste de travail pour faciliter la réalisation du sauvetage ou de la prise en charge d'une victime	Niv 2
		Les préconisations inhérentes au processus de secours décrites dans le Plan de Prévention sont prises en compte.	Crit55
		Les dispositifs et/ou les moyens nécessaires à une évacuation du poste de travail sont installés, préparés et vérifiés.	Crit56
		Les améliorations ou compléments au plan de secours sont proposés à la hiérarchie.	Crit57
CLEF	C19	Décider de la méthode de sauvetage appropriée	Niv 2
		Le protocole permettant d'alerter sa hiérarchie et/ou les services de secours spécialisés est connu.	Crit58
		Le bilan circonstanciel de l'incident ou de l'accident est réalisé (Urgence Relative - Urgence Absolue)	Crit59
		Le message d'alerte est adapté au contexte du chantier et/ou aux procédures spécifiques de secours	Crit60
		Les dangers persistants et l'état de conservation des moyens d'accès et de sauvetage sont évalués.	Crit61
		Les accès et les moyens matériels nécessaires pour aborder la victime sont décidés.	Crit62
		Le degré d'urgence de l'intervention en fonction du bilan vital et/ou lésionnel de la ou des victime(s) est estimé.	Crit63
		Les moyens techniques et humains nécessaires et disponibles sont définis et mis en œuvre	Crit64
CLEF	C20	Effectuer des techniques de prise en charge complexes d'une victime sur cordes	Niv 2
		Le lieu de prise en charge de la victime garantissant sa sécurité et celle des intervenants est choisi	Crit65
		Quel que soit le dispositif d'assujettissement, la victime est soustraite de la suspension et accompagnée vers le bas ou vers le haut dans toutes les configurations de travail.	Crit66
		La victime est évacuée jusqu'à une zone d'attente sécurisée et accessible aux secours spécialisés.	Crit67

F3-A3	Participer à résoudre une situation complexe qui risque de se dégrader		Niv 2
CLEF	C21	Identifier et agir dans une situation imprévisible ou en voie de dégradation	Niv 2
		Dans la limite de ses prérogatives, les actions correctives immédiates pour garantir la sécurité des personnes et des biens sont mises en œuvre	Crit68
		Les différents moyens et recours pour protéger et/ou supprimer les dangers immédiats sont connus	Crit69
		Les moyens permettant l'arrêt d'urgence du travail sont connus	Crit70
CLEF	C22	Appliquer des techniques de progression de substitution en mode dégradé	Niv 2
		Des appareils et des techniques de substitution référencées sont mis en œuvre afin de faire face à une situation d'urgence.	Crit71
		Le risque grave ou danger imminent justifiant l'évacuation sur une seule corde est évalué.	Crit72